

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt, le lundi 16 novembre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 10 novembre 2020, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 29

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe
ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI,
Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO,
Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie
RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame
Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Didier
KHOURY, Madame Rosa SAADI, Monsieur Julien PARFOND, Monsieur
Stefano TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Madame Isabelle DUJARDIN,
Madame Sandrine LALANNE, Madame Karine BASTIEN-COTARD,
Monsieur Robin ONGHENA, Monsieur Vincent PINEL, Conseillers
municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.
Mme Sandrine VILLEMIN à M. Stefano TEILLET.

Absents excusés :

M. BRAYARD Thierry, Mme MARCOCCIA-WARIN Laure.

Absents :

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et l'ensemble des textes réglementaires pris pour son application,

Vu les délibérations n° 2019DELIB0135 du 19 décembre 2019, n° 2020DELIB0050 du 19 mai 2020 et n° 2020DELIB0144 du 12 octobre 2020 portant modification du tableau des effectifs pour l'année 2020,

Vu l'avis de la Commission « Finances et Personnel Communal » dématérialisée,

Considérant qu'il convient de mettre le tableau des effectifs pour l'année 2020 en conformité avec les besoins des services,

Après en avoir délibéré, et par 31 voix pour

ARTICLE 1er : DECIDE d'adapter l'effectif aux mouvements de personnel, par la création d'1 emploi de chef de service de police municipale principal de 1^{ère} classe.

ARTICLE 2 : DECIDE d'entériner les avancements de grade au titre de l'année 2020 par la création des emplois suivants :

- 2 emplois d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- 1 emploi d'animateur principal de 1^{ère} classe
- 7 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 1 emploi de brigadier-chef principal de police municipale
- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 12,17/20^{ème}
- 1 emploi d'agent social principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi d'ATSEM principal de 1^{ère} classe
- 1 emploi d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle
- 1 emploi d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle

ARTICLE 3 : DIT que les suppressions d'emplois correspondantes aux créations seront soumises à délibération lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal après avis du Comité technique, et en fonction des dates de nomination sur les emplois créés.

ARTICLE 4 : FIXE le tableau des emplois budgétaires, tel que présenté en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 5 : DIT que les crédits nécessaires au paiement des rémunérations, indemnités et charges sont inscrits au budget 2020 sous les différents articles des chapitres 011 et 012.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 19 novembre 2020

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

